

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF2291

AMENDEMENT

présenté par
M. Juvin, rapporteur général

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Santé »**

null

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins <i>dont titre 2</i>	0	9 757 863 3 500
Protection maladie	0	56 557 950
Reversement à la sécurité sociale des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	11 253 000
Financer Santé publique France	0	0
TOTAUX	0	77 568 813
SOLDE	-77 568 813	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins <i>dont titre 2</i>	0	9 912 707
Protection maladie	0	3 500
Reversement à la sécurité sociale des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	56 557 950
Financer Santé publique France	0	11 253 000
	0	0
TOTAUX	0	77 723 657
SOLDE	-77 723 657	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de limiter la dégradation du déficit public de 4,7% du PIB dans le texte initial à 5 % du PIB, le rapporteur général de la commission des finances propose un rabot général des dépenses de l'État hors missions régaliennes et hors dépenses contraintes.

Le taux de ce rabot s'élève à 0,5% pour les dépenses de personnel et les dépenses relatives au versement de prestations sociales, et à 4,65% pour les autres catégories de dépenses.

Les dépenses de la mission s'en trouvent affectées à hauteur de 77 568 813 € en AE et 77 723 657 € en CP, répartis de la façon suivante :

– 9 757 863 € en AE et 9 912 707 € en CP pour le programme 204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins, dont 3 500 € de titre 2 en AE et en CP ;

– 56 557 950 € en AE et 56 557 950 € en CP pour le programme 183 – Protection maladie ;

– 11 253 000 € en AE et 11 253 000 € en CP pour le programme 379 – Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR).